

AVIS DE CONVOCATION

Luxembourg, le 23 septembre 2026

Les actionnaires de Natixis AM Funds (ci-après la « **Société** ») sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« **Assemblée générale annuelle** ») qui se tiendra à son siège social situé 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le

23 octobre 2026 à 10 h 00 (CEST)

afin de considérer et de voter l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises agréé, KPMG Audit S.à r.l., pour l'exercice clos le 30 juin 2026.
2. Approbation des États financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2026.
3. Ratification des paiements de dividendes effectués dans certains compartiments de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.
4. Quitus aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.
5. Renouvellement du mandat de :
 - NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, représentée par M. Jason TRÉPANIER,
 - M. Charles MULLER, et
 - M. Jean-Baptiste GUBINELLIen qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.
6. Approbation des honoraires pour le mandat de M. Charles MULLER pour un montant de 35 000 EUR, retenue à la source incluse.
7. Renouvellement du mandat de KPMG Audit S.à r.l., en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.
8. Acceptation des frais d'audit pour l'exercice clos le 30 juin 2026.
9. Toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée.

Les actionnaires sont priés de noter qu'aucun quorum n'est requis pour l'adoption de résolutions par l'Assemblée générale annuelle et que les résolutions seront approuvées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés à l'Assemblée générale annuelle.

Conformément à l'article 450-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la « **Loi de 1915** »), telle que modifiée périodiquement, et aux statuts de la Société, les Actionnaires peuvent exercer leur droit de vote en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

Si vous n'êtes pas en mesure de prendre part à l'Assemblée générale annuelle, vous pouvez voter en remplissant le formulaire de procuration ci-joint et en désignant le président de l'Assemblée générale annuelle comme mandataire.

Seuls les Actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux deux (2) jours ouvrables au Luxembourg avant l'Assemblée générale annuelle sont habilités à voter lors de l'Assemblée générale annuelle et de tout ajournement de celle-ci.

Conformément à l'article 461-6 de la Loi de 1915, chaque Actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur demande et sur présentation des justificatifs de ce droit, huit (8) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle, un exemplaire du rapport des administrateurs et du rapport du réviseur d'entreprises, ainsi que le rapport annuel de la Société (y compris les comptes audités) pour l'exercice clos le 30 juin 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

FORMULAIRE DE PROCURATION

Pour l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Natixis AM Funds (ci-après la « **Société** »), qui se tiendra dans les bureaux de la Société, 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 octobre 2026 à 10 h 00 CEST (l'« **Assemblée générale annuelle** » ou l'« **Assemblée** »).

À envoyer **par télécopie** au numéro (+352) 47 40 66 6503, **par e-mail** à l'adresse lux.cla@bbh.com ou par courrier postal à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de Corporate & Legal Administration, au plus tard deux (2) jours ouvrables au Luxembourg avant la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle (soit le 21 octobre 2026).

Seuls les formulaires que la Société fournit et qu'elle reçoit au moins deux jours ouvrables au Luxembourg avant l'Assemblée générale annuelle et dans les conditions déterminées par la loi sont pris en compte. Les formulaires de procuration ne faisant état ni d'un vote favorable ou défavorable ni d'une abstention seront nuls.

Pour la résolution proposée par le Conseil d'administration, vous pouvez :

- voter « pour » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- voter « contre » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- vous abstenir en cochant la case correspondante (sur la page suivante)

En vertu du présent bulletin de vote, le (la) soussigné(e),

détenteur(trice) de : _____ parts dans les Natixis AM Funds, nomme par les présentes comme mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, la présidence de l'Assemblée, à qui il (elle) confère tous pouvoirs afin de le (la) représenter à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra au siège social de la Société, 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **23 octobre 2026**, à **10 h 00 CEST** avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1. Présentation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises agréé, KPMG Audit S.à r.l., pour la période financière close le 30 juin 2026.

2. Approbation des États financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2026.

L'Assemblée décide d'approuver les États financiers de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2026.

L'Assemblée décide en outre de reporter le résultat net de l'exercice.

3. Ratification des paiements de dividendes effectués dans certains compartiments de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.

L'Assemblée décide de ratifier le paiement des dividendes intermédiaires, mensuels et annuels versés à certains actionnaires de la Société, tels que comptabilisés dans les États financiers et communiqués dans les notes correspondantes auxdits états.

4. Quitus aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.

L'Assemblée décide de donner quitus aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.

5. Renouvellement du mandat de :

- **NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**, représentée par **M. Jason TRÉPANIER**,
- **M. Charles MULLER**, et
- **M. Jean-Baptiste GUBINELLI**

en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de :

- **NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**, représentée par **M. Jason TRÉPANIER**,
- **M. Charles MULLER**, et
- **M. Jean-Baptiste GUBINELLI**

en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.

6. Approbation des honoraires pour le mandat de M. Charles MULLER pour un montant de 35 000 EUR, retenue à la source incluse

L'Assemblée décide d'approuver les honoraires relatifs au mandat de M. Charles MULLER pour un montant de 35 000 EUR, retenue à la source incluse, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.

7. Renouvellement du mandat de KPMG Audit S.à r.l., en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l., en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.

8. Acceptation des frais d'audit pour l'exercice clos le 30 juin 2026.

L'Assemblée décide d'accepter les frais d'audit relatifs à l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2026.

9. Toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée.

Autres questions.

Par la présente, le (la) soussigné(e) vote :

<i>Points de l'Ordre du jour</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
1	N/A	N/A	N/A
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8	N/A	N/A	N/A
9	N/A	N/A	N/A

Date : _____ 2026

Signature :